



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déconfinement le 11 mai : pas de protection, pas de travail !

Alors que le bilan de l'épidémie du Covid-19 dépasse désormais les 15 000 morts en France, Emmanuel Macron a annoncé lundi un début de déconfinement à partir du 11 mai, accompagné d'une réouverture des écoles, collèges, lycées ainsi que des crèches et, ce, contrairement à l'avis des professionnels de santé.

La réalité de l'intervention présidentielle, c'est aussi, le refus d'un dépistage systématique et massif, et l'aveu, avec un seul masque « grand public » disponible le 11 mai, qu'il n'y aura toujours pas suffisamment de protection pour toutes et tous.

Les annonces ont de quoi surprendre et décevoir les corps médicaux et scientifiques qui ont compétence pour parler des modalités de déconfinement ; rien de prévu sur : le retour à un fonctionnement régulier des services hospitaliers, la disponibilité des gels hydroalcooliques et des masques à l'usage des personnels soignants et étendus à l'ensemble des salarié.e.s et de la population, la généralisation des tests, ainsi qu'un système de surveillance épidémiologique opérationnel.

Derrière le masque de la compassion et de l'humilité, Emmanuel Macron a confirmé son choix : celui de la santé financière des entreprises et de l'économie, notamment des plus grands groupes bien avant la santé des salarié.e.s et de la population. Les profits du CAC 40 et les dividendes versés aux actionnaires ne sont toujours pas utilisés pour la solidarité nationale et la sortie de crise sanitaire.

Vous ne pourrez pas aller au restaurant mais les cantines des entreprises et des écoles seront ouvertes ! Pas de rassemblements sociaux mais regrouper 30 élèves dans une classe sans distanciation possible, ce n'est pas un problème pour le Président concernant 12,5 millions d'élèves et 1 200 000 personnels dans l'Éducation nationale.

« Reprenez le boulot », alors qu'une grande partie des carnets de commandes s'effondre. Décidément, le Medef et le gouvernement restent campés sur leur position et refusent de tirer les enseignements de la période pour aujourd'hui et demain.

La récente décision du tribunal de Nanterre obligeant la plateforme Amazon à se limiter à la livraison de produits essentiels démontre, pourtant, que la santé doit primer sur le profit.

La CGT réitère sa demande initiale d'une déclaration d'état de catastrophe sanitaire, afin de faire jouer la solidarité financière des groupes d'assurance qui doit aller au-delà d'un abondement symbolique du fonds de solidarité nationale et profiter à tous les salarié.e.s, TPE et artisans.

La CGT exige l'indemnisation de l'activité partielle à hauteur de 100% du salaire, le retrait des dispositions régressives de la réforme de l'assurance chômage (seuil de déclenchement des droits, dégressivité de l'indemnisation, etc.) et la prolongation des droits à l'assurance-chômage au-delà du confinement ; ne serait-ce qu'au regard des nombreuses professions qui ne pourront reprendre dans les activités de loisirs, du tourisme, du spectacle, etc. et de l'état de la situation de l'emploi au sortir de la crise sanitaire.

Montreuil, le 15 avril 2020